

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Commune de MONTROUGE

### Plan des Servitudes d'Utilité Publique

servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel, culturel et sportif (AS1-AC1-JS1)

servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements (I4-A5-T1-T3-EL7)

PLAN 1/3

échelle : 1/5000e  
(1cm = 50 m)

source : DRIEA IF/UD 92/SPAD/PUP  
(juin 2019)

#### AS1 - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

 Zone de protection immédiate

 Zone de protection rapprochée

 Zone de protection éloignée

#### AC1 - SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

 Monument historique classé et périmètre de protection

 Monument historique inscrit et périmètre de protection

#### JS1 - SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE SPORTIF

 Équipement sportif

#### I4 - SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

 Ligne électrique souterraine à 63 kV hors tension mais maintenue en exploitation

#### A5 - SERVITUDES RELATIVES AUX CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

 Canalisations publiques d'assainissement

#### T1 - SERVITUDES RELATIVES AUX VOIES FERRÉES

 Axes des rails ferroviaires

 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

#### T3 - SERVITUDES RELATIVES EN TRÉFONDS

 Zone ferroviaire en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes relatives au chemin de fer

#### EL7 - SERVITUDES RELATIVES AUX ALIGNEMENTS DES VOIES PUBLIQUES

 Plan d'alignement approuvé

